



Communiqué de presse, le 16 février 2010

## Homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce d'Aubenas – Reprise de la cotation Chiffre d'affaire du 4<sup>ème</sup> trimestre

Le Tribunal de Commerce d'Aubenas a homologué dans son jugement du 9 février le plan de sauvegarde présenté par MECELEC et Me SAPIN dont la condition est la cession immédiate de 552 159 actions (soit 55% du capital) de la famille LABROT pour 1€ à un ensemble composé de SECONDE CHANCE et de ses partenaires.

Ce jugement ordonne en outre :

- La réalisation d'une augmentation de capital dans laquelle Seconde Chance et ses partenaires garantiront un minimum de 3M€.
- L'apport immédiat par l'ensemble des repreneurs de 3 M€ en compte courant bloqué comme garantie de la souscription à cette opération.

### Caractéristiques de l'augmentation de capital :

- 4 M€ avec maintien du DPS dans laquelle SECONDE CHANCE et ses partenaires garantissent l'opération à hauteur des  $\frac{3}{4}$ , soit pour un montant de 3 M€ (incluant les 3 M€ mentionnés ci-dessus).
- Cette augmentation de capital devrait être réalisée, compte tenu des délais techniques, avant l'été 2010.
- Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus qui sera soumis au visa de l'AMF.
- Elle sera précédée d'une demande à l'AMF de dérogation au dépôt d'une Offre Publique d'Achat.
- Des modalités spécifiques seront prévues pour le personnel de l'entreprise.

### Plan de remboursement des créanciers :

Structure du passif :	au 15.02.10	au 15.05.10
Banques	0,6 M€	0,6 M€
Dettes fiscales et sociales	0,8 M€	0,8 M€
Comptes courants d'associés	0,9 M€	0,9 M€
Fournisseurs	<u>6,8 M€</u>	<u>2,9 M€</u>
Total	9,1 M€	5,2 M€

Dans le cadre de la mise en place du plan de sauvegarde, ont été proposées diverses options pour le remboursement des créanciers. En l'état actuel des réponses, le plan de remboursement du passif comprend, en consolidé, les montants et échéances suivantes :

Remboursement immédiat des frais de justice :	0,3 M€
Remboursement progressif sur 10 ans, montant du passif concerné :	3,5 M€
première échéance en janvier 2011	0,18 M€ soit 5% du total
janvier 2012	0,18 M€ soit 5% du total
janvier 2013	0,21 M€ soit 6% du total
janvier 2014 et janvier 2015	0,25 M€ soit 7% du total
janvier 2016 à janvier 2020	0,50 M€ soit 14% du total
Remboursement unique, montant du passif concerné :	5,3 M€
Paiement en une seule fois mai 2010	1,1 M€

### Informations complémentaires :

Il est fait observer qu'une procédure de « Data Room » a été organisée en septembre et octobre 2009 à l'attention des différents candidats à l'acquisition du bloc majoritaire des actionnaires. Dans cette procédure, il n'y pas eu à mentionner de nouveaux faits non auparavant portés à la connaissance du public et susceptibles d'avoir une incidence significative sur le cours de bourse à l'exception des comptes prévisionnels ci-dessous.

MECELEC SA	2010	2011
Produits d'exploitation	31 604	34 600
Charges salariales	6 934	7 117
Dotations aux amortissements	1 256	1 493
Résultat d'exploitation	131	1 066
Résultat financier	- 200	- 221
Résultat courant	- 69	845
Impôts	- 178	- 63
Résultat net	109	908

### Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2009 :

CA consolidé 2009 :

Non audité	Réseaux		Plasturgie		Cumul	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
1 <sup>er</sup> trimestre	7 227	8 352	1 947	3 817	9 174	12 169
2 <sup>ème</sup> trimestre	6 210	8 712	1 456	3 580	7 666	12 292
3 <sup>ème</sup> trimestre	5 852	6 764	1 196	2 297	7 048	9 061
4 <sup>ème</sup> trimestre	6 029	6 299	1 582	2 990	7 611	9 289
Cumul	25 318	30 127	6 181	12 684	31 499	42 811

L'activité Plasturgie, en recul de 51% par rapport à 2008 reste le reflet de la baisse d'activité de nos clients, aucune perte de clientèle n'est à déplorer.

L'activité Réseaux, en recul de 16% par rapport à 2008 est dorénavant stabilisée.

Suite à la publication du jugement du Tribunal de Commerce d'Aubenas, la reprise de la cotation des actions MECELEC se fera le lendemain de la parution du présent communiqué, soit le 17 février 2010.

Contacts presse :

---

Actus Lyon – Amalia Naveira – Tél. : 04 72 18 04 93 – [anaveira@actus.fr](mailto:anaveira@actus.fr)

### A propos de MECOLEC :

MECELEC, créé en 1934, est dès l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

A la fin des années 50, MECOLEC a pris le tournant du polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques qui étaient jusque là en métal. C'est ce savoir-faire technologique qui a fondé le succès de la société comme équipementier de réseau électrique d'abord, puis équipementier de réseau télécoms et enfin gaz et eau. C'est aussi sur cette technologie que s'est développée toute une branche d'activité (aujourd'hui cédée) dans le secteur automobile.

Mais MECOLEC avait déjà à cette époque d'autres compétences qu'elle a complétées au fur et à mesure des années : connectique, électronique, téléphonie, monétique... Ceci lui a permis d'offrir à ses clients non seulement l'enveloppe, coffret ou armoire, mais aussi l'ensemble des équipements intérieurs, souvent de haut niveau technique.

MECELEC est une entreprise de 32 millions d'Euros de chiffre d'affaires (2009 estimé, communiqué à venir le 15 février 2010) et de 219 salariés dont l'implantation principale est en Ardèche (Mauves – Saint Agrève), avec des établissements à Fabrègues près de Montpellier, à Vonges près de Dijon, et en Roumanie (Cluj).

Dans le secteur des télécommunications, MECOLEC, suite au gain en 2006 de la Délégation de Service CPL du SIPPAREC (80 communes de la Région Parisienne, 1,7 millions de foyers), a structuré une organisation dédiée en créant MECOLEC TELECOMS et ses deux filiales MECOLEC TELECOMS Ile-de-France et TLIC.

La société est cotée sur l'Euronext Paris compartiment C. Code ISIN : FR0000061244 – MCLC

### A propos de SECONDE CHANCE :

Créé début 2008 par des chefs d'entreprises lyonnais et, SECONDE CHANCE est un fonds d'investissements destiné à prendre des participations majoritaires dans des entreprises régionales se trouvant momentanément dans des situations difficiles pour des raisons financières ou des raisons liées à leur positionnement ou à leur environnement actionnarial.

SECONDE CHANCE est une SAS au capital de 950 000 €, présidée par Eric VANNOOTE et composée des associés suivants : Michel-Pierre DELOCHE, Pierre-Yves GAGNERET, Sté VENDOME DEVELOPPEMENT, Sté HELEA FINANCIERE, Sté CSM, Francisque REBOULET, Eric VANNOOTE, Thomas SCHMIDER, Pierre GUILLARD, Sté J.Y.C. Son fonctionnement est régi par un comité stratégique des associés.

La vocation de SECONDE CHANCE n'est pas seulement d'ordre financière, ses fondateurs ont en effet souhaité lui donner une dimension entrepreneuriale et citoyenne : permettre d'offrir une « seconde chance » à des entreprises industrielles en situation difficile et ainsi maintenir, au plan régional, des activités industrielles commerciales ou de services.

Depuis sa création SECONDE CHANCE a repris 5 sociétés dans lesquelles l'ensemble des associés s'implique pour accompagner les équipes de direction et ainsi retrouver le chemin de la rentabilité et du développement.